



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
REUNION DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020**

1. Identification de la personne morale de droit public

Commune de Wintzenheim - 28, rue Clémenceau - 68920 Wintzenheim
Représentée par son Maire, Monsieur Serge NICOLE

2. Objet de la Délégation de Service Public

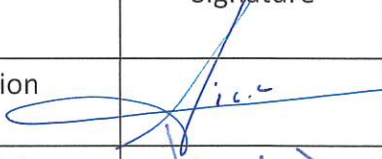
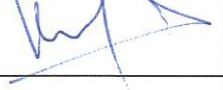
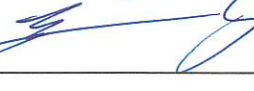
L'objet est l'exploitation par affermage du service périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement de Wintzenheim. C'est un renouvellement de délégation de service public.

3. Composition de la commission de Délégation de Service Public

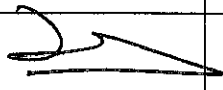
Les membres de la commission ont été désignés par délibération du 23 mai 2020.

- **Date de la réunion : Mercredi 16 décembre 2020 à 10h30**

Membres à voix délibérative :

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent et convoqué
Serge NICOLE	Maire - Président de la commission		Présent
Daniel LEROY	Adjoint au Maire – Membre titulaire		Présent
Marie Jeanne BASSO	Conseillère municipale - Membre titulaire		Convoquée et excusée
Lucette SPINHIRNY	Adjointe au Maire – Membre titulaire		Présente
Dominique SCHAFFHAUSER	Adjointe au Maire - Membre titulaire		Convoquée et excusée
Geneviève SCHOFF	Adjointe au Maire – Membre suppléante		Présente
Benoît FREYBURGER	Conseiller municipal – Membre suppléant		Présent
Corinne BUEB	Conseillère municipale – Membre titulaire		Présente

Membres à voix consultative :

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Présent/Absent convoqué
Monsieur le Trésorier Général			Absent et convoqué
Monsieur le représentant de la D.D.C.C.R.F			Absent et convoqué
Madame Caroline LEVI – TOPAL Directrice Générale des Services			Présente et convoquée

- Le quorum est atteint :

☒ Oui

☐ Non

La commission peut valablement délibérer.

Secrétariat de la commission :

Nom, prénoms, qualité des fonctionnaires chargés du secrétariat de la commission
Madame Caroline LEVI – TOPAL - Directrice Générale des Services

4. Ouverture des candidatures**Publicité**

Un appel à candidature pour la DSP de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs a été transmis au BOAMP le 07 octobre 2020.

Cette même annonce a été publiée dans une publication professionnelle « Le journal de l'Animation » le 07 octobre 2020.

Les dossiers de candidatures devaient être déposés par voie dématérialisée avant le 04 décembre 2020 à 18h00.

Réception des candidatures

Trois candidatures ont été réceptionnées avant le jour et la date limites :

- Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace (PEP Alsace)
- Enfance pour Tous
- Résonnance

Vérification de la présence des pièces par la Commission

L'avis d'appel public à concurrence demandait la production des pièces suivantes :

Pour justifier de la situation des opérateurs économiques :

- Imprimé Lettre de candidature (formulaire DC1) complété, daté et signé, ou document équivalent
- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (ex : Extrait KBis ou délégation de pouvoir) ;
- Copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

Pour justifier des capacités économiques et financières :

- Pour les associations : copies des statuts, de la déclaration au journal officiel et du dernier procès-verbal de l'assemblée générale ;
- Pour les entreprises :
 - Extrait de K-bis ou document attestant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés,
 - La composition du capital social et les statuts de la société,
 - Les bilans ou extraits de bilans des comptes de résultats approuvés du candidat, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Ils doivent être assortis des chiffres d'affaire globaux réalisés sur les trois derniers exercices ainsi que le domaine d'activité objet de la présente délégation ou justificatifs attestant de la création récente de l'entreprise.

En cas de groupement, chaque membre de ce groupement fournira l'intégralité de ces pièces.

Pour justifier de la capacité technique et professionnelle :

- Une présentation synthétique du candidat ou de l'équipe candidate ainsi que des moyens : effectif moyen annuel du candidat et du personnel d'encadrement sur les 3 dernières années (3 pages format A4 maxi) ainsi que leurs qualifications, l'organigramme fonctionnel...
- Références en gestion de structures comparables, en adéquation avec la nature et l'objet du projet, réalisées au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, la capacité d'accueil de la structure, la durée de la délégation. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire, ou déclaration de l'opérateur économique. Il est enfin demandé de fournir les taux de fréquentation CAF.
- Etat annuel des certificats reçus (ou formulaire NOT12) attestant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales, ainsi qu'une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois.
- Les attestations d'assurances dont dispose le candidat en rapport avec l'objet de la consultation (responsabilité civile, risques professionnels et dommage aux biens en cours de validité).

Pour justifier de la capacité à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ce service :

- Une lettre de motivation exposant les motifs d'intérêt du candidat pour le projet et les raisons de sa participation à une mission de service public ainsi que les objectifs poursuivis et les conditions générales dans lesquelles le candidat envisage cette délégation (4 pages A4 maximum).
- Le cas échéant tout autre document permettant de justifier de sa capacité à garantir continuité et égalité devant le service public.

N°	Nom du candidat ou des candidats groupés	Décisions		
		Aucune pièce manquante	Pièce(s) manquante(s)	Désignation des pièce(s) manquante(s)
1	PEP Alsace 8, rue Blaise Pascal 68000 COLMAR	x		
2	Enfance pour Tous 9 Avenue Hoche 75008 Paris	x		
3	Résonnance 10, chemin des Confins 68124 WINTZENHEIM - LOGELBACH	x		

5. Analyse de la recevabilité des candidatures et de leur admission

La commission a pour mission d'examiner les candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Les candidatures doivent être analysées afin de savoir si elles sont recevables selon les critères suivants :

- Les garanties financières, techniques et professionnelles du candidat,
- L'aptitude du candidat à assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public.

La liste des candidats admis est ensuite dressée par la commission.

L'analyse figure en annexe n°1 du présent procès-verbal.

N°	Nom du candidat/mandataire	ADMISSIBLE	NON ADMISSIBLE	Observations
1	PEP Alsace 8, rue Blaise Pascal 68000 COLMAR	x		
2	Enfance pour Tous 9 Avenue Hoche 75008 Paris	x		
3	Résonnance 10, chemin des Confins 68124 WINTZENHEIM - LOGELBACH	x		

Après analyse, la commission décide de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Sont admis :

1. PEP Alsace - 8, rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR
2. Enfance pour Tous - 9 Avenue Hoche - 75008 Paris
3. Résonnance - 10, chemin des Confins - 68124 WINTZENHEIM – LOGELBACH

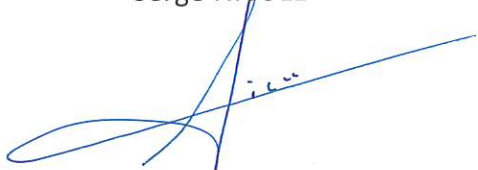
6. Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance

Sans objet

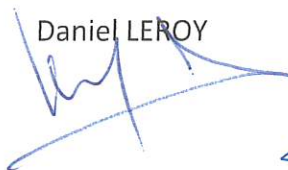
7. Signatures des membres de la commission de délégation de service public

Fait à Wintzenheim, le 16 décembre 2020,

Le Maire
Serge NICOLE



Daniel LEROY



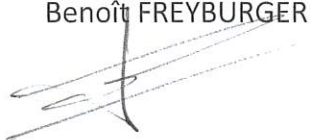
Lucette SPINHIRNY



Geneviève SCHOFF



Benoît FREYBURGER



Corinne BUEB



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
REUNION DU JEUDI 22 AVRIL 2021**

1. Identification de la personne morale de droit public

Commune de Wintzenheim - 28, rue Clémenceau - 68920 Wintzenheim
Représentée par son Maire, Monsieur Serge NICOLE

2. Objet de la Délégation de Service Public

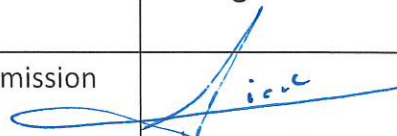
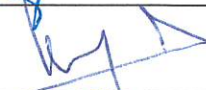
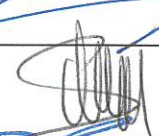
L'objet est l'exploitation par affermage du service périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement de Wintzenheim. C'est un renouvellement de délégation de service public.

3. Composition de la commission de Délégation de Service Public

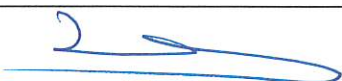
Les membres de la commission ont été désignés par délibération du 23 mai 2020.

- **Date de la réunion : Jeudi 22 avril 2021 à 11h00**

Membres à voix délibérative :

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Présent/Absent et convoqué(e)
Serge NICOLE	Maire - Président de la commission		Convoqué et présent
Daniel LEROY	Adjoint au Maire – Membre titulaire		Convoqué et présent
Marie Jeanne BASSO	Conseillère municipale - Membre titulaire		Convoquée et présente
Lucette SPINHIRNY	Adjointe au Maire – Membre titulaire		Convoquée et présente
Dominique SCHAFFHAUSER	Adjointe au Maire - Membre titulaire		Convoquée et présente
Corinne BUEB	Conseillère municipale – Membre titulaire		Présente et convoquée

Membres à voix consultative :

Nom, prénoms ou qualité	Signature	Présent/Absent convoqué
Madame la Trésorière Générale		Convoquée et excusée
Monsieur le représentant de la D.D.C.C.R.F		Convoqué et Absent
Madame Caroline LEVI – TOPAL Directrice Générale des Services		Convoquée et présente

- Le quorum est atteint :

☒ Oui

☐ Non

La commission peut valablement délibérer.

Secrétariat de la commission :

Nom, prénoms, qualité des fonctionnaires chargés du secrétariat de la commission
Madame Caroline LEVI – TOPAL - Directrice Générale des Services

4. Rappel de la procédure

Un appel à candidature pour la DSP de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs a été transmis au BOAMP le 07 octobre 2020.

Cette même annonce a été publiée dans une publication professionnelle « Le journal de l'Animation » le 07 octobre 2020.

Les dossiers de candidatures devaient être déposés par voie dématérialisée avant le 04 décembre 2020 à 18h00.

Trois candidatures ont été réceptionnées avant le jour et la date limites :

- Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace (PEP Alsace)
- Enfance pour Tous
- Résonnance

La commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 16 décembre 2020. Les 3 candidatures ont été jugées recevables.

Le règlement de consultation et le dossier de consultation ont été envoyés aux 3 candidats le 18 janvier 2021 avec une demande réceptionner les offres avant le 22 mars 2021.

Une offre est reçue des PEP Alsace.

5. Vérification de la présence des pièces par la Commission de DSP

Les candidats devront obligatoirement produire les éléments suivants, datés, signés et complétés :

- **1. Le cahier des charges tenant lieu de contrat** visé par le candidat et complété comme demandé,

- **2. Une note financière complète comprenant les éléments financiers suivants** : Le document financier associé sous format excel est à remplir présentant les budgets prévisionnels d'exploitation et d'investissement sur 4 ans proposés par le candidat. Ces **comptes d'exploitation prévisionnels détaillés** (selon le cadre proposé), correspondant à toutes les prestations décrites dans le contrat et pour chaque année sont accompagnés **d'une note financière explicative**.

Ces documents sont annexés au contrat et comprennent notamment :

• Pour le fonctionnement :

- La part des recettes issues des services par rapport à la subvention communale et aux autres ressources,
- Les moyens mobilisés pour l'entretien des locaux et du matériel, notamment combien d'agents auront en charge l'entretien, la maintenance... ou quel type de contrat est prévu avec une société,
- La politique tarifaire envisagée avec une grille présentant les différentes catégories relatives aux quotients familiaux,
- La nature des dépenses retenues pour le calcul de frais de siège et leur clé de répartition,
- Les frais de gestion : préciser les modalités de calcul (taux, détail du calcul et justification de ce taux),
- Les tableaux du personnel (fonctions, temps de travail, qualifications, salaires bruts, charges),

• Pour l'investissement :

- Un plan d'investissement pour les 4 années avec le budget prévu pour le renouvellement et l'acquisition de matériel, dont le matériel informatique.

- **3. Un projet d'établissement** composé du projet éducatif, du projet pédagogique et du règlement intérieur. Le candidat précisera les objectifs pédagogiques qu'il poursuit et qui seront mis en oeuvre dans le cadre de ses prestations. Les objectifs seront décrits de façon simple et accessible à tous, et démontrant leur cohérence avec le reste du projet pédagogique.

Le candidat présentera les animations proposées, leur diversité ; il traitera de la cohérence des activités avec l'âge des enfants, la répartition des animations et comment sont pris en compte les rythmes de l'enfant.

Il développera les modalités mises en oeuvre pour atteindre un taux d'occupation élevé notamment sur la période de vacances scolaires.

Le candidat précisera si et dans quelles conditions il interagira avec d'autres partenaires de l'enfance et de la petite enfance, des partenariats éventuels... (écoles, associations communales, école de musique....). Il présentera également les modalités de participation et d'information des familles.

- **4. Un mémoire technique** des principales dispositions prévues par le candidat pour assurer l'exploitation du service, comprenant notamment les rubriques suivantes :

- Liste exhaustive des biens achetés par le délégataire en début de contrat et affectés exclusivement à la gestion du service (biens de reprise du délégataire). Cette liste sera, le cas échéant, complétée par la liste des biens propres appartenant au délégataire,
- Plan de renouvellement des installations, équipements et biens mis à disposition par le délégant ou achetés par le délégataire en début de contrat,
- Une note d'intention concernant le personnel dont le contenu apportera au minimum les éléments d'information suivants :

Descriptif détaillé des moyens humains (effectifs – qualification) affectés par le délégataire à la réalisation de la mission,

Descriptif également des moyens humains dédiés à l'entretien des lieux et du matériel,

- Organigrammes des fonctions et responsabilités de chacun des services.
- Dispositions mises en œuvre pour assurer la continuité du service notamment en cas d'absence non programmée de certains personnels ou encore dans le cas du service minimum d'accueil des enfants,
- Mode de gestion des inscriptions,
- Outils d'évaluation de la qualité du service rendu.
- Système de communication et d'information vers les usagers et avec la collectivité,
- Dispositions en cas de circonstances exceptionnelles : Par exemple, dispositions pour assurer la protection des enfants accueillis, des personnels et des parents contre la transmission d'un virus type covid 19,
- Descriptif du mode de gestion financier du service,
- Logiciels utilisés et notamment enregistrement des enfants à l'arrivée et au départ et moyens utilisés, relation entre l'enregistrement de l'enfant et la facturation (notamment tranche horaire prise en compte pour la facturation),
- Outils de suivi de la délégation (modèle de tableau de bord) et document de reporting auprès de la collectivité en présentant l'organisation souhaitée avec la collectivité délégante,
- La gestion de l'organisation des ressources humaines : Le candidat précisera :
 - Sa politique de reprise du personnel en place,
 - Le taux d'encadrement des enfants par type d'âge et par activité (périscolaire, mercredi, vacances),
 - Les temps de travail horaire en précisant pour chaque structure et par temps d'accueil (périscolaire, mercredi, vacances) les ETP pour chaque catégorie de personnel (direction, encadrement des enfants, entretien/cuisine),
 - La convention collective d'affiliation s'il y a lieu et ses avantages pour le personnel,
 - Les avantages particuliers que le candidat peut proposer au personnel,
 - La gestion du personnel en cas d'absences et les modalités de remplacement des personnels absents,
 - La politique de formation pour le personnel pendant la durée du contrat,
 - L'organisation du service et le type de management mis en place avec les équipes.

- Organisation mise en œuvre pour la restauration : Le candidat développera les points suivants :
 - La liaison proposée : le candidat justifiera obligatoirement le type de liaison chaude ou froide proposée et argumentera son choix.
 - la sécurité alimentaire, notamment :
 - Les règles d'hygiène applicables au personnel ainsi que les mesures de nettoyage et de désinfection des équipements,
 - Les modalités de réception (organisation et contrôle) et de conservation des marchandises,
 - La liste des fournisseurs et les critères de sélection de ceux-ci (ainsi que les mesures prises pour vérifier la constante adéquation de ces fournisseurs aux critères avancés), les modalités de confection des fournisseurs, la conservation à préciser ainsi que les modes de contrôle des températures,
 - L'organisation des contrôles bactériologiques,
 - La traçabilité des produits : le candidat remettra une note technique sur les moyens mis en œuvre pour garantir la provenance des produits et leur traçabilité,
 - Les mesures envisagées et les moyens mis en œuvre en cas d'intoxication alimentaire.
 - la qualité des repas en indiquant la liste des provenances des principales fournitures, ainsi qu'une proposition de menus d'un trimestre. L'ensemble devra démontrer la pertinence de la proposition en ce qui concerne la qualité nutritionnelle et gustative des repas proposés.
- La prise en compte du développement durable, notamment :
 - L'émission de gaz à effet de serre, concernant la production,
 - Le transport et la transformation des denrées, la part des produits issus de l'agriculture biologique,
 - L'utilisation de produits issus de circuits courts : indication des producteurs ou intermédiaires locaux),
 - La limitation d'utilisation de produits phytosanitaires dans la production des denrées,
 - La gestion des déchets et en particulier la réduction des emballages
 - Les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire

Vérification de la présence de toutes les pièces :

N°	Nom du candidat ou des candidats groupés	Décisions		
		Aucune pièce manquante	Pièce(s) manquante(s)	Désignation des pièce(s) manquante(s)
1	PEP Alsace 8, rue Blaise Pascal 68000 COLMAR	x		

5. Analyse de la recevabilité de l'offre par la Commission de DSP

La Commission procède tout d'abord à l'analyse de la recevabilité de l'offre présentée.

N°	Nom du mandataire	Décisions			observations
		Pli non examiné	Recevable	Non recevable	
1	PEP Alsace		x		

6. Analyse des offres par la Commission de DSP

Après avoir pris connaissance et validé l'offre, la commission de délégation de service public procède à son analyse à partir des critères de sélection désignés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Efficience des conditions financières proposées (équilibre entre subventions communales et tarifs et quotients familiaux, coût de la restauration...) : 50%
- Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration... : 30%
- Qualité du projet d'établissement présenté : 20%

Le Détail de l'analyse figure en annexe 1.

Note attribuée :

	Note	Pondération	Note finale
Efficience des conditions financières proposées – 50%	10/10	50	9/10
Caractéristiques du fonctionnement du service - 30%	8/10	24	
Qualité du projet d'établissement présenté – 20%	8/10	16	
		90	

Conclusion :

L'analyse fait ressortir que l'offre des PEP Alsace est performante et répond aux demandes de la collectivité sur les aspects pédagogiques et éducatifs et aussi sur les moyens mis en place pour la gestion et l'exploitation de service tant matériels que financiers.

L'offre des PEP Alsace est classée en première place.

Avis de la commission de Délégation de Service Public

La Commission de Délégation de Service Public estime l'offre présentée satisfaisante et répondant aux exigences du cahier des charges

La Commission de Délégation de Service Public donne un avis favorable à l'attribution de la délégation de Service Public pour l'exploitation de l'accueil périscolaire et de loisirs aux PEP Alsace.

Elle propose à l'autorité territoriale de poursuivre la procédure de Délégation de Service public en initiant la phase de négociation avec les PEP Alsace afin d'éclaircir certains points notamment sur la liaison froide, les propositions pour la gestion des PAI et l'accueil des enfants « oubliés », les lieux d'accueil pour les petites vacances, l'avancement du portail famille et les quotients familiaux.

7. Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance

Sans objet

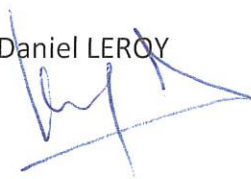
8. Signatures des membres de la commission de délégation de service public

Fait à Wintzenheim, le 22 avril 2021,

Le Maire
Serge NICOLE

A blue ink signature in cursive script, starting with a large 'S' and ending with a long horizontal stroke.

Daniel LEROY

A blue ink signature in cursive script, featuring a prominent 'D' and 'L'.

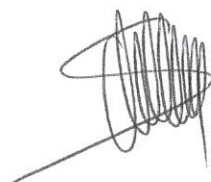
Marie-Jeanne BASSO

A blue ink signature in cursive script, consisting of a large 'M' and 'B'.

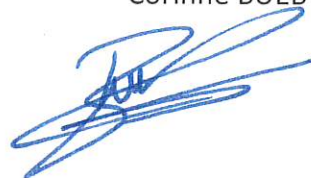
Lucette SPINHIRNY

A blue ink signature in cursive script, starting with a large 'L' and ending with a long horizontal stroke.

Dominique SCHAFFHAUSER

A blue ink signature in cursive script, featuring a large 'D' and 'S'.

Corinne BUEB

A blue ink signature in cursive script, starting with a large 'C' and ending with a long horizontal stroke.



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE) POUR LA GESTION
DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM 2021-2025**

ANALYSE DES OFFRES

I. OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de la DSP est l'exploitation par affermage du service périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement de Wintzenheim.

La consultation est lancée en application de l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est un renouvellement de la délégation de service public.

II. RAPPEL DE LA PROCEDURE

Avis d'Appel à concurrence émis le : 07 octobre 2020

Dépôt des candidatures : 4 décembre 2020

- 3 candidatures ont été déposées.

Commission de Délégation de Service Public : réunie le 16 décembre 2020

- Les 3 candidatures ont été jugées recevables.

Envoi du règlement de concours et du dossier de consultation aux 3 candidats : 18 janvier 2021

Dossier d'offre à déposer avant le 22 mars 2021

- 1 offre reçue des PEP Alsace

III. CRITERES D'EVALUATION DU REGLEMENT DE CONSULTATION

Les offres des candidats sont jugées sur la base des critères suivants :

- Efficience des conditions financières proposées (équilibre entre subventions communales et tarifs et quotients familiaux, coût de la restauration...) : 50%
- Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de souplesse d'utilisation pour les usagers et de confort donné aux enfants, de suivi, de la qualité de la restauration... : 30%
- Qualité du projet d'établissement présenté : 20%

1. Efficience des conditions financières proposées

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Achats	136 499 €	164 221 €	166 662 €	170 639 €	173 154 €
	23.81 %	28.06 %	28.11 %	28.30 %	28.30 %
Services extérieurs	14 560 €	7 326 €	7 436 €	7 548 €	7 661 €
	2.54 %	1.25 %	1.25 %	1.25 %	1.25 %
Autres services extérieurs	26 104 €	10 200 €	10 353 €	10 508 €	10 666 €
	4.55 %	1.74 %	1.75 %	1.74 %	1.74 %
Impôts et taxes	16 329 €	23 732 €	23 850 €	24 208 €	24 571 €
	2.85 %	4.05 %	4.02 %	4.01 %	4.02 %
Charges de personnels	333 095 €	333 567 €	335 235 €	340 263 €	345 367 €
	58.11 %	56.99 %	56.55 %	56.43 %	56.45 %
Charges de gestions courantes	46 651 €	1 364 €	1 378 €	1 392 €	1 406 €
	8.14 %	0.23 %	0.23 %	0.23 %	0.23 %
Total	573 238 €	585 333 €	592 810 €	603 033 €	611 795 €
		+ 2.11 %	+ 1.28 %	+ 1.72 %	+ 1.46 %

Les dépenses augmentent de 26 462 € entre 2021 et 2025 soit +4,52 % passant de 585 333 € à 611 795 €.

Par rapport à la DSP actuelle, le candidat propose une augmentation de 15 095 € issue des impôts et taxes qui progressent de 7403 € et des achats. La proportion des charges de personnel dans le budget sont quant à elles stables entre 2021 et 2022.

Les charges de personnel représentent 56% des dépenses sur les 4 années, avec une augmentation qui reste proportionnelle à l'augmentation générale du budget de +11 800 € soit +3,64%.

Pour l'investissement, un plan pour les 4 années est présenté.

Recettes :

Le montant global des recettes est prévu avec une légère augmentation de **3,24 %** entre l'actuelle DSP et la DSP 2021-2025 (+8 851 €).

Cette hausse est issue :

- De la disparition des autres produits de gestion courante d'un montant de 14 850 € qui étaient constitués des aides perçues pour un contrat aidé qui a été transformé en contrat à durée indéterminée,
- La disparition de cette aide versée par l'Agence de Service et de Paiement a été compensée par une augmentation prévisionnelle de + 3,2% de la participation des familles (+9 930 €) et par la part de la subvention communale qui évolue de +6,6% (+13 277 €).

Les recettes se répartissent de la façon suivante (comparaison avec le prestataire actuel) :

	<i>2020-2021 Pour mémoire</i>	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Participation des familles	311 926 €	321 856 € +3,2%	325 075 € +1%	328 326 € +1%	331 609 € +1%
Part des recettes	54.39 %	55.27 %	55.12 %	54.72 %	54.47 %
Caisse d'Allocation Familiale	44 097 €	44 621 €	45 067 €	45 518 €	45 973 €
	7.69 %	7.66 %	7.64 %	7.59 %	7.55 %
Subvention communale	202 579 €	215 856 € +6,6%	219 668 € +1,76 %	226 189 € +2,97%	231 213 € +2,22%
Part des recettes	35.32 %	37.01 %	37.24 %	37.70 %	37.98 %
Autres produits de gestion courante	14 850 €				
	2.60 %				
Total	573 482 €	582 333 €	589 810 €	600 033 €	608 795 €
		+ 3.24 %	+ 1.28 %	+ 1.73 %	+ 1.46 %

Sur la durée de la nouvelle Délégation de Service Public :

- La participation des familles augmente de 1% par an,
- La subvention de la Caisse d'Allocation Familiale est stable.
- La subvention communale augmente régulièrement et s'inscrit comme une subvention d'équilibre par rapport aux dépenses prévisionnelles. Elles continuent à représenter environ 37 % des recettes sur la durée de la DSP.

La politique tarifaire envisagée intègre une augmentation de 1% par an pour les familles. La grille présentant les différentes catégories relatives aux quotients familiaux est la suivante :

		Accueil matin	Accueil midi	Accueil soir 16h00/17h30	Accueil soir 16h00/18h30
Quotients ≤ 699	1 ^{er} enfant	1,50 €	8,71 €	2,48 €	4,03 €
	2 ^{ème} enfant	1,50 €	8,25 €	2,36 €	3,84 €
Quotient de 700 à 999	1 ^{er} enfant	1,50 €	9,60 €	2,77 €	4,51 €
	2 ^{ème} enfant	1,50 €	9,20 €	2,63 €	4,26 €
Quotient de 1000 à 1299	1 ^{er} enfant	1,50 €	9,92 €	2,87 €	4,67 €
	2 ^{ème} enfant	1,50 €	9,81 €	2,78 €	4,53 €
Quotient de 133 à 1699	1 ^{er} enfant	1,50 €	10,24 €	2,96 €	4,82 €
	2 ^{ème} enfant	1,50 €	10,14 €	2,89 €	4,69 €
Quotient ≥ 1700	1 ^{er} enfant	1,50 €	10,69 €	3,04 €	4,96 €
	2 ^{ème} enfant	1,50 €	10,58 €	2,97 €	4,87 €

Le prix d'un repas sans l'encadrement est de :

- Déjeuner : 4,22 € TTC pour les prestations de Gourmets et Gourmands (Cuisine centrale des PEP Alsace) et de 4,35 € pour le collège Prévert.
- Petit déjeuner et goûter : 0,35 € TTC

II. CARACTERISTIQUES DU FONCTIONNEMENT DE SERVICE ET DE SON EXPLOITATION

L'organisation générale du service est reprise telle que spécifiée dans le cahier des charges.

Le candidat conserve la même organisation que lors du précédent contrat :

- Accueil le matin : 7h15 – 8h00
- Pause méridienne : 11h30 à 13h30,
- Accueil du soir : 16h00 – 18h30
- Mercredi : 7h30 à 18h30
- ALSH : 7h30 à 18h30
- Accueil du mercredi sur Logelbach uniquement

Sur le site de Wintzenheim, il y a la présence d'un responsable de site, d'une directrice, de 10 animateurs et d'une maîtresse de maison.

Sur le site de Logelbach, une directrice, une secrétaire, 5 animateurs et deux maîtresses de maison sont présents.

La reprise du personnel existant est intégrée à la procédure de DSP. Les PEP Alsace se veulent une association humaine et bienveillante. A ce titre, les valeurs affirmées en termes de management sont :

- Conserver l'humain au cœur des priorités,
- Veiller au bien-être et à la qualité de travail de ses personnels, avec une vigilance face aux attentes de ses collaborateurs ;
- Assurer les ressources humaines de manière anticipée, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix liés au projet ;
- Faciliter les mobilités internes ;
- Valoriser les compétences et accompagner de manière systématique les salariés souhaitant entamer un projet de développement de leurs acquis professionnels ;
- Individualiser les relations avec l'ensemble des salariés afin d'identifier leurs attentes et leurs besoins.

La convention collective d'affiliation et les avantages particuliers que le candidat peut proposer au personnel sont exposés.

Les contrats de travail sont établis dans le cadre de la Convention Collective de l'Animation.

Les PEP Alsace sont adhérents au syndicat Employeur HEXOPEE et appliquent la **Convention Collective ECLAT**.

La Convention Collective ECLAT règle les relations entre les employeurs et les salariés des organismes de droit privé sans but lucratif, qui développent à titre principal :

- Des activités d'intérêt social dans les domaines culturel, éducatif, de loisirs et de plein air, notamment par des actions continues ou ponctuelles d'animation, de diffusion ou d'information créatives ou récréatives ouvertes à toute catégorie de population ;
- Des activités d'intérêt général de protection de la nature et de l'environnement, notamment par des actions continues ou ponctuelles, de protection de la conservation des sites et espèces, d'éducation à l'environnement, d'études, de contributions au débat public, de formation de diffusion, d'information ouvertes à toute catégorie de population.

La convention collective présente certains avantages pour le personnel :

- Le travail au moyen du contrat à durée indéterminée intermittent permet au personnel de bénéficier de semaines d'intermittence et d'une prime annuelle s'y afférent,
- Les congés exceptionnels (mariage, naissances...),
- Le maintien de salaire en cas de maladie pendant 90 jours,
- La prévoyance obligatoire pour toute catégorie de personnels,
- 12 jours de congés pour enfant malade de – de 16 ans ou conjoint,
- Une prime de départ à la retraite,
- La mutuelle prise en charge à 50 % par l'employeur sur l'option de base et une deuxième option négociée ;

Les PEP Alsace participent également activement à l'ensemble des réunions régionales organisées par HEXOPEE.

Pour mieux répondre encore au besoin des salariés, la convention collective instaure à partir du 01/01/2022, un nouveau système de rémunération et de classification. Il permettra de :

- Disposer de leviers pour valoriser davantage les bas salaires ;
- Disposer d'outils pour mieux mettre en valeur la montée en maîtrise professionnelle des salariés au sein de leur poste ;
- De mieux reconnaître la poly-compétence des salariés ;
- D'améliorer la progressivité de la grille de classification et l'évolution en son sein.

La modernisation de ces dispositions participera à renforcer l'attractivité de la branche. Cette réflexion globale du système de rémunération a nécessité la suppression de certains dispositifs, tel que le déroulement de carrière, dont la mise en œuvre posait de nombreuses difficultés d'application.

C'est ainsi que 7 évolutions majeures prendront effet au 1er janvier 2022 :

- 1) Evolution des coefficients des groupes A et B,
- 2) Évolution de la rémunération du fait de l'ancienneté,
- 3) instauration d'un rendez-vous périodique avec l'employeur pouvant donner lieu à une évolution de son coefficient de base selon des critères définis,
- 4) Reconnaissance de situations remarquables d'emplois en valorisant au moyen d'indemnités spéciales la poly-compétence des salariés ;
- 5) Prise en compte de la réalité des postes dans la grille de classification par de nouveaux groupes d'emplois ;
- 6) Reconstitution de carrière avec reprise d'ancienneté dans la limite de 40 points. L'ancienneté dans un autre secteur privé ou public sera désormais pris en compte ;
- 7) L'instauration d'une double valeur de point permettant plus de marge de négociation salariale.

Les PEP Alsace recensent annuellement les besoins individuels et collectifs pour développer un plan de développement des compétences permettant :

- D'optimiser la performance et la capacité d'innovation de l'association ;
- De développer les compétences et d'assurer l'adaptation des collaborateurs à leur poste ;
- De construire des parcours de formation en fonction des besoins de l'association et de son développement ;
- Aux salariés de progresser professionnellement ;
- Aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences ;
- D'accroître l'employabilité et l'ambition d'évolution des salariés.

Pour ce qui concerne les modalités mises en œuvre pour atteindre un taux d'occupation élevé notamment sur la période de vacances scolaires, le candidat donne quelques pistes d'amélioration. Les PEP Alsace souhaitent réaliser une communication plus large et arriver à toucher un maximum de familles.

Pour ce faire, ils comptent :

- Continuer à diffuser à l'ensemble des élèves les plaquettes mercredis/vacances. Ils créeront des flyers à diffuser dans tous les lieux d'accueils du public ;
- Ils fourniront mensuellement pour les mercredis et par période de vacances scolaires, les plannings d'activité pour une mise en ligne sur le site internet et la page facebook de la collectivité ;
- Ils prendront contact avec les services d'assistantes sociales de la CPAM pour permettre de donner du répit aux personnes en longue maladie ou maladie chronique lors de traitements lourds ;
- Ils poursuivront la communication auprès du CMPP PEP Alsace de Colmar, du CCAS de la Ville de Wintzenheim, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, de la PMI, et de la CAF en tant que relai d'information ;
- Ils feront connaître leur offre de service auprès de Pôle Emploi par affichage et flyers, et une information auprès des médiateurs et/ou conseillers.

Les modes de gestion des inscriptions sont décrits dans le règlement intérieur (en annexe) et sont identiques à ceux pratiqués actuellement.

Les conditions d'interactions avec d'autres partenaires de l'enfance et de la petite enfance sont envisagées. Dans les activités pédagogiques des accueils, le candidat privilégie les interventions d'associations locales ou d'acteurs locaux et veut veiller à participer à la vie culturelle et aux manifestations locales.

Les PEP Alsace considèrent que c'est au travers de démarches de sensibilisation, de découvertes voire de mini-stages auprès de ces acteurs que les enfants pourront se découvrir de futures vocations et devenir à leur tour des citoyens impliqués dans la vie de leur commune. Ainsi, l'ensemble des partenariats existants du secteur sportif, culturel ou de l'animation seront maintenus voire renforcés.

Parmi les interlocuteurs essentiels de la vie locale, l'ensemble des clubs sportifs et culturels pourront devenir des partenaires potentiels, notamment :

- Handball et Basket Club,
- Gymnastique volontaire,
- Judo et Karaté club,
- Danse moderne et Jazz ; Wintz'tango,
- L'école de musique et de danse ;
- Les différentes chorales, De si de la...
- Les associations de pêche, d'échecs, d'histoire...

Sur le plan local, le bien vivre-ensemble dépend aussi du lien tissé entre les différents acteurs éducatifs dans le cadre d'un projet réseau :

- Le travail amorcé avec le multi-accueil « Pom' de reinette » quant à la mutualisation des locaux périscolaire,
- les échanges permettant de mieux comprendre le comportement de certains enfants seront renforcés afin de permettre des passerelles pour les enfants allant vers la scolarisation et de fait, l'inscription au périscolaire dès l'âge de 3 ans. Ce lien est estimé essentiel tant pour les

- professionnels pour accueillir au mieux les enfants mais également pour les familles afin de les rassurer (taux d'encadrement et fonctionnement différents) ;
- Des passerelles seront également proposées avec l'accueil jeune de l'Arthuss et le collège Jacques Prévert pour les enfants scolarisés en CM2 afin d'accompagner l'enfant vers une transition sereine pour son entrée en 6^{ème} ;
 - La Police Municipale et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sont considérés comme des vecteurs importants de leur démarche de sensibilisation civique et d'implication citoyenne ;
 - Il en va de même concernant la dimension intergénérationnelle, avec les seniors notamment. Les PEP envisagent à nouveau un projet intergénérationnel qui se traduira par une journée de jeu avec l'EHPAD les « Magnolias ».

De manière plus générale, toute passerelle ou synergie entre l'ensemble des acteurs éducatifs sera étudiée et privilégiée, de manière à développer chaque offre de service de même que l'implication et la dynamique locale (comité de pilotage annuel des acteurs du territoire).

Concernant les modalités de participation et d'information des familles, les PEP Alsace développe différents moyens de communication. Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de Wintzenheim/Logelbach sont dotés du logiciel métier BEL AMI.

Sensible et respectueuse de la collecte des données, l'Association des PEP Alsace applique strictement une procédure RGPD rigoureuse (Cf. ci-dessous).

Le portail famille sera complété pour la rentrée 2021, véritable outil de communication entre les familles et les structures. Les familles vont pouvoir bénéficier d'un compte personnalisé et sécurisé sur lequel elles peuvent :

- Gérer les informations de leur compte (coordonnées, pièces justificatives...) ;
- S'inscrire et réserver aux différentes activités : périscolaire, mercredi et vacances ;
- Modifier ou annuler des inscriptions ;
- Consulter et payer leurs factures.

Ce portail famille est également un outil particulièrement intéressant pour les PEP Alsace car il permet de centraliser les données des familles, de gagner du temps dans la saisie des plannings et d'optimiser la gestion du secrétariat avec un meilleur suivi des inscriptions, des changements de situation, de la facturation ainsi que le partage de divers documents tels que : le règlement intérieur, le programme d'activité, la fiche d'inscription...

Par ailleurs, le portail famille permet également un pointage à distance à l'aide de tablettes. Celui-ci facilite la remonter des pointages sur le terrain et réduit ainsi la quantité des impressions papier: actuellement le site de Wintzenheim imprime 14 listes le lundi puis 8 listes les mardis, jeudis, vendredis. Le site de Logelbach imprime 5 listes par jour.

Le pointage à distance permet également à l'équipe d'animation d'accéder rapidement aux fiches enfants et ainsi consulter les informations essentielles (numéro d'urgence, allergies...).

Un Passeport Loisirs PEP a été mis en place. Il s'agit d'un livret individualisé contenant toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon accueil de chaque enfant et qui permet également aux parents de suivre.

Par ailleurs, grâce à **Kidizz**, l'équipe veille à communiquer instantanément avec les familles lors de sorties, d'évènements spécifiques. Kidizz sert également à diffuser des messages (programmes d'activités, info, menus, photos...)

Des réunions sont aussi organisées en début d'année.

Un entretien individuel avec les nouvelles familles est prévu systématiquement. Le personnel assure un retour quotidien d'information sur le temps passé de l'enfant à l'accueil.

Des actions autour de la parentalité seront remises en place dès que possible, ainsi que les « Soirées formation » et la Journée « portes ouvertes ».

Cette participation se veut également ouverte sur l'extérieur. La structure peut être aussi un lieu qui sait accueillir des compétences diverses présentes au sein des familles du territoire : un conteur, un musicien, un marionnettiste ou d'autres intervenants pour sensibiliser l'enfant à la langue ou à la culture du terroir ou à d'autres cultures, à d'autres langues, etc.

L'accueil de loisirs ou périscolaire est un outil de socialisation pour les enfants et les jeunes, en lien avec le milieu familial. Il est donc indispensable que le dialogue avec les parents soit régulier.

Par ailleurs, différentes activités et événements sont organisés avec les parents.

Concernant les outils d'évaluation, ils sont multiples et constitués essentiellement d'enquêtes réalisées auprès des enfants, des parents et des partenaires.

L'association estime que dans le cadre de toute démarche de co-construction et d'amélioration continue, il est essentiel de recueillir les avis de toutes les parties prenantes. Ainsi sont et seront consultés :

- Les enfants : « Kesketendi » (formulaire satisfaction enfants)
- Les parents : questionnaire de satisfaction parents
- Les Partenaires : Questionnaire « parole aux partenaires »
- La Collectivité à travers le Comité pilotage et le bilan municipalité-PEP Alsace
- Le personnel : Questionnaire « parole aux salariés »

Par ailleurs, des études de marchés, des benchmark et des études d'impact des actions partenariales sur le développement de la vie associative seront également effectuées.

Concernant les outils de suivi de la délégation, la concertation et le reporting auprès de la collectivité, les PEP présentent différents moyens et outils.

La collectivité conservera le contrôle du service affermé. La relation de confiance entre le délégant et le délégataire est primordiale et doit contenir un système de concertation qui leur permettra de :

- Se tenir mutuellement informés de tout ce qui peut concerner directement ou indirectement les accueils : l'activité en elle-même et ses caractéristiques, la situation financière, la gestion sociale du personnel, la veille législative, les adaptations du service rendues nécessaires au vu de nouveaux besoins ou de nouvelles attentes des usagers, la mise en place de projets pédagogiques spécifiques... ;
- Proposer des décisions concertées et faire les réajustements nécessaires dans l'intérêt des usagers et avec le souci d'équilibre budgétaire.

Afin de répondre aux exigences en matière de suivi et de contrôle du service affermé, les PEP Alsace s'engagent à fournir en toute transparence l'ensemble des documents et tableaux de bord permettant à la commune d'apprécier les conditions d'exécution du service.

Un rapport trimestriel est fourni le 15 du mois suivant l'échéance trimestrielle ou après chaque période de vacances. Ce document comporte le nombre d'enfants inscrits, le nombre d'heures réalisées, le taux d'occupation, les thèmes et projets d'activités, l'évaluation des projets, les sorties, les événements

Un rapport annuel est fourni le 1er juin de chaque année, un rapport financier annuel et un récapitulatif de l'activité globale seront présentés.

Concernant les rapports d'activité, ils comporteront les relevés de fréquentation nécessaires à la gestion des relations contractuelles (dont CAF du Haut-Rhin et DDCSPP), les modalités de fonctionnement et les résultats des enquêtes qualité.

Concernant le rapport financier, il comportera les comptes annuels du service, les différents contrats d'entretien et contrôles, les travaux réalisés et à prévoir, les investissements en cours, inventaires, achats, les méthodes et éléments de calcul économique et le tableau du personnel avec la masse salariale.

Enfin, toute réunion ou visite de site jugée utile par les PEP Alsace et/ou la collectivité sera mise en place selon les besoins rencontrés.

Le comité de pilotage se réunira semestriellement, à l'initiative des PEP Alsace ou de la collectivité.

Les Dispositions mises en œuvre pour assurer la continuité du service sont présentées.

Pour pallier aux absences ponctuelles d'animateurs, le candidat fait appel :

- A ses autres structures PEP ;
- À la coordinatrice PEP présente sur le terrain ;
- Au Ludo'Pep, cellule mobile de jeux coopératifs et solidaires et son animatrice ;
- À des heures complémentaires pour les animateurs volontaires en contrat à temps partiel dans le strict cadre du respect de la législation du travail et de la convention collective ECLAT
- À des réseaux partenaires.

Leur implantation colmarienne permettra à leurs cadres d'intervenir sur site ou auprès des représentants de la Collectivité dans un délai d'un quart d'heure.

Il en est de même pour un remplacement d'une direction absente : la responsable PESp, la coordinatrice PESp et l'animatrice du Ludo'Pep ont les compétences et les diplômes nécessaires pour remplacer les postes de direction.

Les remplacements sont gérés contractuellement, soit par des CDD de remplacement, soit par des avenants de contrats intégrant les compléments d'heures.

De plus, un poste d'animateur volant, permettant d'effectuer les remplacements, est en cours de recrutement.

L'appel à l'intérim est réalisé en dernier recours. Plusieurs agences tels que Sup intérim, Alsace Intérim ou Manne Emploi travaillent régulièrement avec les PEP Alsace. Ces agences mènent une veille active qui leur permet d'être réactives en cas de besoin.

Concernant le service minimum pour la collectivité, les PEP Alsace continueront à assurer le service minimum d'accueil des élèves en cas de grèves des enseignants. La modularité horaire des contrats de travail des équipes d'animation permet d'encadrer ces temps réservés aux plages scolaires.

Les dispositions en cas de circonstances exceptionnelles sont également prévues.

Ainsi, les procédures pour assurer la protection des enfants accueillis, des personnels et des parents contre la transmission d'un virus type covid 19 ont été mises en place depuis le début de la pandémie et seront appliquées autant que de nécessaire.

Des procédures de gestion de crise, aidés en cela par une maîtrise des process méthodologiques (certification Qualité Iso 9001 de 2006 à 2020) ont été mises en place sur tous les centres PEP Alsace. Adossées à leur système Qualité, celles-ci sont construites de manière concertées (avec les équipes et tenant compte des exigences de la collectivité), rigoureuses, documentées et sont régulièrement réinterrogées.

Une procédure générale précise la stratégie de gestion des situations de crise au sein des accueils et des centres PEP Alsace, c'est à dire : accident, incendie, intrusion, comportement à risques (fugue, tentative de suicide, moeurs ...), épidémie, intoxication, catastrophe naturelle, ...

Pour la restauration scolaire, le prestataire fait le choix de proposer une liaison froide. Dans la plupart des cas, la liaison chaude est de la liaison froide « déguisée ». En effet la production se fait la veille et les repas sont refroidis en respectant les obligations légales et stockés en cuisine à +3°C. Au moment de la livraison, ceux-ci sont remis en température en respectant un protocole très strict.

En liaison chaude, les plats sont préparés en cuisine centrale le plus souvent la veille, avec le principe de conservation de la liaison froide, et sont consommés le lendemain.

De la cuisson à la consommation, pour éviter la prolifération des germes, la température des mets ne doit jamais être inférieure à 63°C.

Pour garantir la température minimale de 63°C durant le transport et ce jusqu'à la livraison, il faut au départ de la cuisine, avoir un produit à +85/90 °C.

En cas pratique, le produit va être remis en température à 120°C afin d'atteindre ces 90°C en moins de 1 heure, transporté via des caissons sur site périscolaire, stocké et maintenu au chaud à +63°C, jusqu'au service, qui a lieu entre 1 heure et 2 heures plus tard.

Ce qui signifie que le produit aura subi une variation de température importante, donc une altération visuelle (dessèchement) et organoleptique (trop cuit), et aura été maintenu en température au minimum 3 heures (auquel il faudra rajouter le temps de cuisson).

Il y a un risque de prolifération microbienne plus important durant le transport, liée à la contrainte du stockage, du paramètre temps/distance (transport inférieur à 2 heures et – 80 Km).

L'impact écologique, du fait des contraintes temps/distance/température, oblige à mettre en place une logistique de transport plus importante, en démultipliant le nombre de véhicules qui circulent. Enfin, tous les repas qui ne sont pas consommés dans la journée doivent être jetés.

L'ensemble de ces arguments amène à présenter une restauration en liaison froide.

La liste des sites d'approvisionnement montre une majorité de partenaires dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin en favorisant les circuits courts et les produits locaux.

Avec une diététicienne, des menus plus variés, plus équilibrés et adaptés à la saisonnalité intègrent:

- Près de 70 % de produits frais,
- Plus de 25 % de produits Bio (dont la moitié en local) ; (objectif : 40%),
- Entre 20 et 40 % de produits locaux (selon menu et saison (objectif 50%).

Le Chef de cuisine s'est entouré de 2 cuisiniers et de 8 nouveaux collaborateurs.

« Gourmets & Gourmands » applique une **démarche éco-responsable** :

- Produits éco-labellisés ;
- Réduction, tri et valorisation des déchets ;
- Optimiseurs de puissance électrique, récupération de chaleur, ... ;
- Choix de partenaires et fournisseurs respectueux du développement durable.

III. Qualité du projet d'établissement

Le projet d'établissement est composé du projet éducatif, du projet pédagogique et du règlement intérieur.

Les actions des PEP Alsace sont guidées par des valeurs fortes de Laïcité, de Solidarité, d'Inclusion, de Développement Durable, dans le cadre d'une démarche RSO « Responsabilité Sociétale des Organisations ».

Le projet éducatif veut répondre aux besoins des enfants et des familles et intègre 7 volets :

- Apprendre à vivre ensemble,
- Participer à des projets collectifs,
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité,
- Comprendre l'environnement pour le respecter,
- Prendre en compte les parents,
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants,
- S'adapter au rythme de l'enfant.

Ce projet prend en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous.

Ainsi, ce projet intègre l'accueil des enfants et des jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap.

Les objectifs pédagogiques généraux sont :

- Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans la vie quotidienne,
- Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées,
- Permettre un cadre rassurant entre les différents acteurs,
- Stimuler les cinq sens,
- Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité,
- Favoriser le respect,
- Développer les facultés psychomotrices de l'enfant,
- Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement.

Le projet pédagogique de 2021-2022 se recentre sur deux objectifs particuliers :

« Nous ne voulons pas nous limiter à être uniquement un mode de garde, nous avons la volonté de mettre du sens à nos actions et assurer le lien entre les familles et les écoles.

Nous avons pour but de proposer des activités de loisirs éducatifs permettant à l'enfant de se ressourcer, d'acquérir de l'autonomie, de découvrir, d'être acteur de son environnement et de s'épanouir. Nous sommes un espace de rencontre de mixité sociale et culturelle, qui permet aux enfants quelles que soient leurs différences, de mieux se connaître, se comprendre et se respecter.

Nous axons nos actions sur deux objectifs précis :

- *Sensibiliser au développement durable : il est primordial de rapprocher les enfants de la nature, de les sensibiliser au respect de celle-ci. La vie pratique du centre s'organise dans le plus grand respect de l'environnement.*
- *Développer l'accès à la citoyenneté : Le respect des autres et de soi, est également l'un des axes prioritaires. Le respect de soi est, à notre sens, le fait d'avoir des pensées en accord avec ses actes. »*

Des propositions concrètes sont développées dans le projet, notamment :

- Interventions et animations via leur Ludo'PEP,
- Mise à disposition de la cellule mobile de jeux coopératifs et solidaires, pour la découverte de jeux coopératifs,
- Création d'escape-game,
- Adhésion au programme « Grandir Dehors »,
- Mise en œuvre de rallyes-découverte,
- Organisation de mini-camps à thème (VTT, ski, escalade, grimpe'arbres, tir à l'arc, Parkour, ...) dans les centres permanents PEP.

Les projets pédagogiques présentés en annexe pour le périscolaire et l'accueil de loisirs mettent en avant la recherche de continuité entre les différentes structures intervenant dans la vie des enfants mais également un souhait de respecter le rythme de vie de chaque enfant.

Les activités engagées sont très diverses. Ainsi des projets trimestriels sont développés. Quelques exemples :

- Bienvenue dans mon jardin,
- Recyclo'brico,
- A la découverte de mon nouveau sport,
- La sécurité routière,
- Radio Péri,
- Péri au-delà des frontières....

Dans le cadre de projets innovants, les PEP Alsace souhaitent développer des actions fortes et innovantes :

- La mise en place d'assises dynamiques (mobiliers ergonomiques) ;
- Le développement de transports doux ;
- Un projet « cartable », aide aux devoirs et au renforcement des compétences ;
- La sensibilisation aux médias ;
- De nouvelles approches artistiques et culturelles adossées au projet de Développement Durable global avec, notamment, un projet d'atelier ressourcerie (en interne et/ou collaborative) pour recycler et relooker le mobilier et les éléments de décor.

CONCLUSION

En conclusion, l'offre répond aux attentes formulées.

Les projets présentés par le candidat sont pertinents avec un choix d'activités organisées sur des thèmes variés, transversaux, solidaires et tournés vers l'environnement.

Le projet d'établissement est décliné sous différentes thématiques avec le bien-être de l'enfant au centre des préoccupations. Plusieurs points forts font de l'accueil proposé un accueil de qualité :

- Les différents projets prévus pour l'année prochaine et les suivantes : projet cartable, salle sensorielle avec du matériel psychomoteur, l'éco mobilité avec les triporteurs, la sensibilisation à l'éducation aux médias,
- La mise en place de mini-camps sur les périodes de petites vacances,
- L'organisation de « soirées sensibilisation/ formation » pour les parents,
- L'accueil des enfants porteur de handicap et la prise en charge des enfants des classes ULIS en partenariat avec un « chargé de Missions inclusions ».

Les parents sont invités à s'investir via des ateliers organisés en fonction de leur profession ou de leurs loisirs. Il y a une recherche de continuité avec l'école et la famille à travers des partenariats mais également en mettant en place des temps d'échange et de partage.

Le candidat souhaite développer une action concertée avec les acteurs du territoire : associations, structures publiques et ainsi bénéficier de tous les atouts que peuvent apporter les potentiels partenaires existants.

Note attribuée aux PEP Alsace :

	Note	Pondération	Note finale
Efficiences des conditions financières proposées – 50%	10/10	50	9/10
Caractéristiques du fonctionnement du service - 30%	8/10	24	
Qualité du projet d'établissement présenté – 20%	8/10	16	
		90	

Les PEP Alsace sont classées premier du classement.

Questions portant sur l'offre technique et financière

1. Présenter une méthode de prise en charge des enfants « oubliés » des écoles maternelles et élémentaires : nous souhaitons une proposition sur ce point.

Afin de répondre au mieux à cette question, nous avons revu le règlement type départemental du Haut-Rhin de l'Education Nationale. Pour sécuriser au mieux juridiquement la transmission des enfants de l'école vers le périscolaire, il nous semble nécessaire de rajouter dans les règlements des écoles les conditions de ces transmissions.

La procédure de prise en charge des enfants « oubliés » pourrait alors être la suivante :

Enfants de maternelle

Règlementation : L'enfant est sous la responsabilité de l'enseignant jusqu'à la remise à une personne désignée ou au périscolaire (*selon planning d'inscription*)

Cas 1 : L'enfant est déjà inscrit au périscolaire, le dossier est à jour. L'école prévient la famille que l'enfant est remis au périscolaire

Cas 2 : L'enfant n'est jamais venu au périscolaire, l'école s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à l'accueil en toute sécurité et à la facturation (*comme indiqué dans le RI*)
L'école prévient la famille que l'enfant est remis au périscolaire

Enfants d'élémentaire

Règlementation : L'enfant est sous la responsabilité de l'enseignant dans la limite de l'enceinte de l'école ou jusqu'à la prise en charge par le périscolaire (*selon planning d'inscription*)

Cas 1 : L'enfant est déjà inscrit au périscolaire, le dossier est à jour. L'enseignant ou l'animateur prévient l'école et le périscolaire ainsi que la famille de la prise en charge de l'enfant par le périscolaire.

Cas 2 : L'enfant n'est jamais venu au périscolaire, l'école s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à l'accueil en toute sécurité et à la facturation (*comme indiqué dans le RI*).
L'enseignant ou l'animateur prévient l'école et le périscolaire ainsi que la famille de la prise en charge de l'enfant par le périscolaire.

Dans les deux cas, la prise en charge par le périscolaire (*hors planning d'inscription*) ne peut se faire qu'à condition que le règlement intérieur de l'école précise que :

- Lorsqu'un enfant n'est pas cherché par ses parents à la sortie de l'école, les parents autorisent sa prise en charge par le périscolaire et la transmission par l'école des informations nécessaires à son accueil (coordonnées des parents, PAI,...)
- Les parents s'engagent à régler le service rendu

Pendant le temps d'accueil, la direction du site contacte également la famille pour prévenir de la prise en charge de l'enfant

Accueil du midi : Si l'enfant n'est pas récupéré par la famille, il est déposé à l'école à 13h30
Accueil du soir : Si l'enfant n'est pas récupéré par la famille à 18h30, heure de fermeture, que toutes les personnes ayant l'autorisation de chercher l'enfant sont contactées mais sans succès et que l'enfant n'a pas d'autorisation de rentrer seul ; nous contactons la collectivité ainsi que la gendarmerie.

Nous souhaiterions qu'un tarif différencié s'applique à ces prises en charge.

2. Proposer une réponse à la problématique des PAI : proposition de repas adapté à un tarif spécial ? Tarif spécifique pour les enfants amenant le repas ? ou tout autre solution concernant les PAI

Il existe des repas sans allergènes couvrant 90 % des allergies et intolérances alimentaires.

Nous proposerons aux familles la possibilité de commander les plateaux repas selon leurs besoins auprès de la structure dans un délai de 8 jours ouvrés.

Si cette solution ne satisfait pas la famille (gamme peu variée et onéreuse 14,46 €), elle aura la possibilité de fournir un panier repas à l'enfant moyennant déduction de 4 €. Nous transmettons les trames de menus sur 6 semaines afin que les familles puissent identifier les jours où l'enfant ne pourra bénéficier du repas et prévoir ainsi un panier repas. Nous demandons aux parents de s'adapter au mieux aux menus proposés afin d'éviter les éventuelles frustrations pour l'enfant.

En période d'ouverture des accueils du matin, le parent peut déposer le panier repas dans un contenant réfrigéré auprès de l'animateur d'accueil qui se chargera de le stocker au frais dans le réfrigérateur prévu à cet effet.

~~Nous avons conscience de la problématique liée au dépôt de repas en temps périscolaire (maintien de la chaîne du froid...) pour ce faire,~~ Nous proposons également d'étudier la faisabilité d'installer un petit réfrigérateur accessible par l'extérieur au moyen d'une porte à code à plus long terme. Ce qui facilitera la dépose des paniers repas par les familles avec une sécurité renforcée concernant le maintien de la chaîne du froid.

3. Assurer l'accueil des enfants pour les petites vacances à Logelbach et non plus à Pfister. Est-il possible d'intégrer cette contrainte ?

Oui il est possible d'intégrer cette contrainte avec une ouverture de l'ensemble des petites vacances à Logelbach. Nous sommes conscients du faible effectif des enfants de Wintzenheim/Logelbach aussi bien lors des accueils à Colmar qu'à Logelbach.

Se pose donc la question aujourd'hui d'un projet d'animation à mener avec un petit groupe d'enfant (10 maxi), de sa diversité, du respect des tranches d'âge et des activités proposées, de l'émulation collective aussi bien pour les enfants que pour l'équipe pédagogique.

Nous sommes prêts à travailler avec vous et les familles lors de l'année scolaire 2021/2022, sur une réorganisation des ALSH en intégrant l'ensemble des demandes et contraintes possibles. Cela devra être appuyé par une communication forte auprès des familles.

4. Est-il possible de préciser quel est le niveau d'avancement du portail famille à ce jour ?

La mise en place du portail famille génère un temps de paramétrage de la part de notre prestataire dont le coût supplémentaire est budgété dans la prochaine DSP.

De ce fait, le déclenchement auprès du prestataire sera fait dès l'obtention du renouvellement de la DSP et pourra être effectif au 1er janvier 2022.

5. Pouvez-vous faire apparaître dans vos bilans financiers ainsi que dans les budgets prévisionnels l'avantage en nature que représente la mise à disposition gratuite des locaux ?

Sur le modèle d'autres DSP, nous arrivons à un coût moyen de valorisation de cet avantage en nature de 48€ /m². Cela représente pour Wintzenheim 7 500€ par an et pour Logelbach 20 500€. Nous avons intégré ces chiffres dans le bilan financier, ce qui engendre une variation de produits et de charges telles qu'indiquées dans notre CEP.

Ce point a été discuté lors de notre rencontre.

6. La constitution des quotients familiaux pose question. Les tarifs relatifs à l'accueil du midi sont élevés et il y a peu d'écart entre le premier quotient et le dernier quotient.

La grille de tarif fournie est celle que nous appliquons depuis le début de nos DSP avec un réajustement annuel identique pour toutes les tranches.

Est-il possible de connaître le nombre de ménages concernés par chaque tranche de quotient familial ainsi que le revenu qui s'y rattache ?

Veillez trouver en pièce jointe les nombres d'enfants différents à l'année par tranche de quotients familiaux ainsi qu'une représentation sur une semaine. Les éléments fournis sur une année peuvent quelque peu fausser la lecture car nous sommes sur deux années scolaires différentes.

D'envisager des tranches supplémentaires ou des écarts différents entre tranches ?

Il ne nous semble pas opportun de rajouter des tranches supplémentaires car cela complexifie la prise en compte de l'ensemble. Nous pratiquons à ce jour 30 tarifs différents.

Ou une répartition différente (notamment entre le midi et le soir) afin d'être plus adapté à la typologie de la population ?

Nous pouvons toutefois envisager des répartitions différentes entre tranches. Il faudra alors décider des mécanismes de compensation entre ces tranches pour tenir compte des volumes d'enfants et des tarifs. Que nous modifiions les écarts entre tranches ou que nous modifiions la répartition des tarifs entre midi et soir, il nous semble nécessaire d'en débattre avec vous afin de cerner au mieux votre attente.

Suite à la négociation du 19 mai, nous proposons de travailler avec vous la répartition des tranches, le rattachement du quotient avec le revenu afin d'affiner au mieux la grille des tarifs et de proposer une tarification au plus juste pour tout le monde au cours de la DSP.

7. Quelles sont les sujétions de service public que la subvention communale compense par rapport à la DSP actuelle pour justifier l'augmentation ?

Il n'y aucune sujétion particulière prise en charge par rapport à l'avenant signé en 2020. En revanche, cet avenant intègre les dispositions suivantes qui ne figurait pas dans la DSP signée en 2016 : la mise en place de solutions de transports supplémentaires pour environ 11k€, le recrutement d'une maîtresse de maison pour 12k€ (ces deux dispositions font suite à l'extension des capacités d'accueil du site de Logelbach), l'embauche d'une secrétaire non cofinancée par l'ASP pour 12k€ avec un volume de temps de travail supplémentaire supérieur à 50% (cette personne étant bien dans l'état des personnels fournis pour l'élaboration du cahier des charges).